

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE
-BT-

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2006 accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes, M. Jelil Bouraoui.

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	42 559	8 609
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	98 263	154 263
Créances sur la clientèle	3.3	1 343 352	1 219 855
Portefeuille-titres commercial	3.4	38 070	63 617
Portefeuille d'investissement	3.5	137 856	95 805
Valeurs immobilisées	3.6	41 168	43 257
Autres actifs	3.7	13 775	24 927
TOTAL ACTIFS		1 715 043	1 610 333
<u>PASSIFS</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.1	36 366	50 228
Dépôts de la clientèle	4.2	1 103 732	985 241
Emprunts et Ressources spéciales	4.3	225 148	242 850
Autres passifs	4.4	60 781	64 299
TOTAL PASSIFS		1 426 027	1 342 618
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		155 059	136 118
Autres capitaux propres		49 277	49 277
Résultats reportés		579	658
Résultat de la période		34 101	31 662
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.5	289 016	267 715
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 715 043	1 610 333

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BT-(Suite)-

ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004*(En Milliers de Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Cautions, Avals et autres garanties données		192 180	184 409
Crédits documentaires	5.1	82 003	91 890
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		274 183	276 299
Engagements de financement donnés	5.2	103 928	104 071
Engagements sur titres		585	817
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		104 513	104 888
Engagements de financements reçus		92 506	92 541
Garanties reçues	5.3	634 056	609 886
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		726 562	702 427

ETATS DE RESULTATS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004*(En Milliers de Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts et revenus assimilés	6.1	103 226	98 220
Commissions (en produits)	6.2	15 838	14 897
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	7 275	5 311
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	10 085	7 746
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		136 424	126 174
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	46 026	44 308
Commissions encourues		490	349
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		46 516	44 657
PRODUIT NET BANCAIRE		89 908	81 517
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs	6.6	< 16 620>	< 12 307>
Autres produits d'exploitation		286	304
Frais de personnel		< 19 798>	< 18 847>
Charges générales d'exploitation		< 7 948>	< 7 433>
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		< 5 206>	< 5 341>
RESULTATS D'EXPLOITATION		40 622	37 893
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		950	206
Impôts sur les bénéfices		< 7 471>	< 6 437>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		34 101	31 662
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		34 101	31 662

BT-(Suite)-

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)	7.1	126 928	117 027
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	< 40 963>	< 46 694>
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		< 33 735>	18 808
Octroi et remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		< 139 018>	< 52 180>
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		117 644	6 878
Titres de placement		1 591	2 291
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		< 24 262>	< 24 832>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		< 2 190>	20 632
Impôts sur les sociétés		< 6 157>	< 6 864>
Flux de trésorerie net affectés/provenant des activités d'exploitation		< 162>	35 066
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 059	7 656
Acquisitions de portefeuille d'investissement		< 11 675>	< 11 519>
Acquisitions d'immobilisations		< 2 949>	< 4 710>
Flux de trésorerie net affectés à des activités d'investissement		< 9 565>	< 8 573>
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution ressources spéciales		< 17 453>	1 934
Dividendes versés	7.3	< 12 819>	< 12 327>
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		< 30 272>	< 10 393>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		< 39 999>	16 100
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		153 896	137 796
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		113 897	153 896

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2005

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 50 000 KDT, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 5 000 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN KDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
<u>Actionnaires tunisiens</u>	36 641	73,28%
Personnes physiques	29 534	59,07%
Personnes morales privées	7 068	14,13%
Autres	30	0,06%
Personnes morales étatiques et paraétatiques	9	0,02%
<u>Actionnaires étrangers</u>	13 335	26,67%
CIC Paris	10 000	20,00%
Autres actionnaires étrangers	3 335	6,67%
<u>Divers</u>	24	0,05%
<u>TOTAL</u>	<u>50 000</u>	<u>100%</u>

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2005 ont été établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

BT-(Suite)-

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

2.1.1 La classification des créances :(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sont déterminées selon les taux prévus par la note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4 et 5	100 %

Des provisions spécifiques sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle et complétées par des provisions en couverture des risques non encore identifiés.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 et 5 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

La Banque de Tunisie a choisi de ne pas comptabiliser les intérêts et agios débiteurs lorsqu'il s'agit de créances classées 2, 3, 4 et 5 ; leur suivi est assuré extra-comptablement.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, figurent dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

2.3 Le Portefeuille-titres :**2.3.1 Composition du portefeuille-titres :**

Le portefeuille-titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

BT-(Suite)-

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons d'équipement et sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2005. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2005.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Banque Centrale de Tunisie	37 840	2 950
Caisse dinars et devises	3 559	4 530
Compte courant postal	1 126	1 069
Travellers Chèques	34	56
Monnaies et matières	-	4
	<u>42 559</u>	<u>8 609</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	47 000	71 000
Prêts en devises	2 076	16 042
Prêts aux organismes financiers spécialisés	11 591	14 142
Correspondants étrangers	2 874	4 394
Placements en devises	34 464	47 309
Banques et correspondants en Dinars convertibles	104	1 334
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	149	38
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	5	4
	<u>98 263</u>	<u>154 263</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Comptes ordinaires débiteurs	261 853	(1)	243 090
Portefeuille escompte	800 868		686 635
Crédits sur ressources spéciales	222 227	(2)	237 415
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses	105 627		102 619
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	19 003		24 716
Crédits au personnel	8 060		7 309
Créances sur crédit bail	14 244		10 760
Autres crédits à la clientèle	6 511	(3)	2 161
Total brut	1 438 393		1 314 705
Provisions pour crédits à la clientèle	< 95 041	> (4)	< 94 850
Total net	1 343 352		1 219 855

BT-(Suite)-

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	3 764	1 031
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	2 433	694
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	314	436
	<u>6 511</u>	<u>2 161</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2004	94 850
Dotations et reprise exercice 2005	10 534
Annulation sur créances radiées exercice 2005	<u><10 343 ></u>
Solde des provisions sur créances au bilan au 31 décembre 2005	<u>95 041</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Titres de transaction	-	(i)	35 067
Titres de placement	37 089	(ii)	27 633
Créances rattachées	981	(iii)	917
	<u>38 070</u>		<u>63 617</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Bons de trésor assimilables (inférieurs à 3 mois)	-	35 067
	<u>-</u>	<u>35 067</u>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Bons de trésor assimilables (supérieurs à 3 mois)	37 089		-
Obligations	-	(a)	27 633
	<u>37 089</u>		<u>27 633</u>

(a) Courant l'exercice 2004, la Banque de Tunisie avait l'intention de céder les obligations qu'elle détenait à ses SICAV. En 2005, l'intention de la Banque a changé vers la détention de ces titres jusqu'à échéance. C'est pour cette raison que ces titres ont été reclassés au cours de cet exercice parmi les titres d'investissement (voir note 3.5 (i)).

(iii) Les créances rattachées au portefeuille-titres commercial sont ainsi détaillées :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Intérêts courus et non échus sur BTA	981	917
	<u>981</u>	<u>917</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Titres de participation libérés	97 112		85 378
Titres d'investissement	15 627		11 277
Obligations	26 042	(i)	-
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	983		366
Total brut	139 764		97 021
Provisions pour dépréciations de titres	<u><1 908 ></u>		<u><1 216 ></u>
Total net	<u>137 856</u>		<u>95 805</u>

BT-(Suite)-

(i) Courant l'exercice 2004, la Banque de Tunisie avait l'intention de céder les obligations qu'elle détenait à ses SICAV. En 2005, l'intention de la Banque a changé vers la détention de ces titres jusqu'à échéance. C'est pour cette raison que ces titres ont été reclassés au cours de cet exercice parmi les titres d'investissement (voir note 3.4 (ii) (a)).

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	79 985		75 355
Acquisitions	4 860		6 950
Cessions et régularisations	<2 149 >		<2 320 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	82 696		79 985
Amortissements	<41 528 >		<36 728 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	41 168		43 257

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Comptes de régularisation	10 433	(i)	21 480
Siège, succursales et agences	2 336		2 460
Débiteurs divers	1 006		987
	<u>13 775</u>		<u>24 927</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Compensation reçue	5 193		18 503
Agios, débits à régulariser et divers	5 024		2 216
Compte d'ajustement devises	216		761
	<u>10 433</u>		<u>21 480</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	17 330		36 299
Banques et correspondants étrangers	16 508		11 916
Organismes financiers spécialisés	2 398		1 893
Dettes rattachées	125		112
Banques et correspondants dinars	5		8
	<u>36 366</u>		<u>50 228</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Comptes à vue	335 513		299 001
Comptes d'épargne	332 810	(1)	309 660
Comptes à terme et bons de caisse	238 625		201 435
Certificats de dépôts	161 000		151 500
Autres sommes dues à la clientèle	26 874		15 595
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	8 910		8 050
	<u>1 103 732</u>		<u>985 241</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Comptes spéciaux d'épargne	315 305	(i)	300 362
Compte épargne logement	14 944		7 320
Compte épargne horizon	2 369		1 788
Comptes d'épargne investissement	81	(ii)	58
Comptes d'épargne actions	111		132
	<u>332 810</u>		<u>309 660</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

BT-(Suite)-

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Ressources extérieures	218 442	235 629
Ressources budgétaires	3 257	3 524
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	3 449	3 697
	<u>225 148</u>	<u>242 850</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Comptes de régularisation	46 678	(i)	51 901
Créditeurs divers	6 979		7 009
Provisions pour risques et charges	7 124	(ii)	5 389
	<u>60 781</u>		<u>64 299</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Compensation à régler	34 921		42 379
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 711		9 522
Comptes d'ajustement devises	46		-
	<u>46 678</u>		<u>51 901</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Provisions pour risques et charges	1 846		501
Provision pour créances hors bilan	1 471		1 138
Provision pour prime d'intéressement	3 807		3 750
	<u>7 124</u>		<u>5 389</u>

4.5 Situation nette :

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>31/12/2005</u>
<u>Capital</u>	<u>50 000</u>			<u>50 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>186 053</u>	<u>18 862</u>		<u>204 915</u>
Réserve légale	5 000	-		5 000
Réserve extraordinaire	93 033	16 153		109 186
Prime d'émission	20 000	-		20 000
Réserve à régime spécial	18 085	2 788		20 873
Report à nouveau	658	<79 >		579
Autres capitaux propres	49 277	-		49 277
<u>Dividendes et tantièmes distribués</u>		<u>12 800</u>		-
<u>Résultat de la période</u>	<u>31 662</u>	< 31 662 >	34 101	<u>34 101</u>
<u>Situation nette</u>	<u>267 715</u>	-	-	<u>289 016</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2004 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2005.

5. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**5.1 Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Ouverture de crédits documentaires	71 501	64 985
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	10 502	26 905
	<u>82 003</u>	<u>91 890</u>

BT-(Suite)-

5.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Crédits notifiés et non utilisés	20 921	25 164
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	14 006	14 001
Engagements en faveur des banques résidentes	69 001	64 906
	<u>103 928</u>	<u>104 071</u>

5.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors-bilan a été déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties relatives à des créances classées ont fait, une à une, l'objet d'une évaluation ;
- ✓ Les garanties relatives aux créances non classées ont été retenues dans la limite de la créance, sans évaluation.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Garanties reçues de la clientèle	607 939	588 486
Garanties reçues de l'Etat	26 117	21 400
	<u>634 056</u>	<u>609 886</u>

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**6.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	98 623	(i)	92 023
Produits sur opérations interbancaires	4 603		6 197
	<u>103 226</u>		<u>98 220</u>

(i) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Revenus du portefeuille escompte	72 722	66 016
Revenus des comptes débiteurs	22 267	22 396
Commissions sur avals et cautions	2 492	2 492
Produits sur opérations de leasing	1 142	1 119
	<u>98 623</u>	<u>92 023</u>

6.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Commissions sur comptes	4 520	4 480
Opérations guichet et opérations diverses	1 224	1 450
Opérations sur titres	2 699	2 345
Opérations avec l'étranger	2 405	2 322
Commissions sur moyens de paiement	3 289	2 957
Commissions de gestion	1 701	1 343
	<u>15 838</u>	<u>14 897</u>

6.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Gains nets sur opérations de change	4 759	4 296
Gains nets sur titres de transaction	2 516	1 015
	<u>7 275</u>	<u>5 311</u>

BT-(Suite)-

6.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Revenus du portefeuille titres	5 676	4 805
Plus value exo. Sur cession action	4 409	2 941
	<u>10 085</u>	<u>7 746</u>

6.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	31 560	29 863
Charges sur emprunts et ressources spéciales	12 917	13 367
Charges sur opérations interbancaires	1 549	1 078
	<u>46 026</u>	<u>44 308</u>

6.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>		<u>31/12/2004</u>
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	11 559	(i)	8 500
Provisions diverses	5 000	(ii)	3 750
Pertes sur créances irrécouvrables	61		57
	<u>16 620</u>		<u>12 307</u>

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Dotation nette aux provisions pour créances	10 534	7 786
Dotation nette aux provisions pour titres	692	340
Dotation nette aux provisions pour engagements hors bilan	333	374
	<u>11 559</u>	<u>8 500</u>

(ii) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Provision pour prime d'intéressement	3 500	3 750
Provision pour charges générales	1 500	-
	<u>5 000</u>	<u>3 750</u>

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**7.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Intérêts et revenus assimilés	103 226	98 220
Commissions en produits	15 838	14 896
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	7 275	5 310
Ajustement des comptes d'actif	497	<1 352 >
Ajustement des comptes du passif	92	<47 >
	<u>126 928</u>	<u>117 027</u>

BT-(Suite)-

7.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<46 517 >	<44 657 >
Ajustement des comptes d'actif	5 035	<4 912 >
Ajustement des comptes du passif	519	2 875
	<u><40 963 ></u>	<u><46 694 ></u>

7.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2005 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2005.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires,

Nous avons audité les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2005, présentés dans notre rapport. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre Direction Générale et adoptés par votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international et compte tenu notamment de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12, et la note aux banques n° 93-23. L'application de ces standards et de ces circulaires nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2005, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

En application des dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 relative au renforcement de la sécurité des relations financières du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances particulières du système de contrôle interne de la Banque pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 11 Mars 2006

BT-(Suite)-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Le commissaire aux comptes

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 11 Mars 2006